



## BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR L'ASSURANCE DU  
PARC AUTOMOBILE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,  
EXERCICE 2026**

Bujumbura, février 2026

## **1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle) à travers son site web [www.brbi.bi](http://www.brbi.bi) et le quotidien « Le RENOUVEAU » lance un Avis d'Appel d'Offres national pour **la couverture de son parc automobile pour une période de douze (12) mois à compter du 27/03/2026.**

## **2. Financement du marché**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

## **3. Conditions de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toute société d'assurance justifiant des capacités techniques, juridiques et financières requises, établies en République du Burundi.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'une des conditions d'inéligibilité énumérées à l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque (disponible sur le site [www.brbi.bi](http://www.brbi.bi)).

## **4. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

## **5. Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires pour s'informer sur les caractéristiques de ces véhicules ainsi que les valeurs assurables et de mieux répondre aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Ladite visite des lieux est prévue le 17./.02/2026 à 10h00 au siège de la Banque de la République du Burundi.

Les soumissionnaires vont se rencontrer au secrétariat du Service Logistique et Patrimoine. Elle sera sanctionnée par un certificat de visite qui sera délivrée le lendemain.

## **6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès la publication du présent avis d'appel d'offres, par tout soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, bureau n°2.37 ou n°2.27 BIS, Tél. (+257) 22 20 43 65 ou 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs Burundi (**BIF 100 000**), au compte **n°7-75-759-09 intitulé « Récupérations diverses »** ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

## **7. Garantie bancaire de soumission**

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à dix millions de Francs Burundi (**BIF 10 000 000**).

La garantie sera restituée aux soumissionnaires non gagnants après la notification du marché, et au soumissionnaire gagnant après l'exécution du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

## **8. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) L'étendue de la couverture ;
- c) L'évaluation des offres.

## **9. Contenu des offres**

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques:

### **A. Documents administratifs**

Les offres techniques devront contenir les documents administratifs suivants :

- a) Une lettre de soumission, sans mention du montant de l'offre, signée par une personne ayant le pouvoir d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrit authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- b) Une garantie bancaire de soumission de dix millions de Francs Burundi (**BIF 10 000 000**) ;
- c) Une attestation fiscale encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;

- d) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- e) Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S. S valide ;
- f) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026 ;
- g) Une attestation de capacité financière de plus ou moins d'un milliard de Francs Burundi ( $\pm$  BIF 1 000 000 000) délivrée par la (les) banque(s) agréée(s) ;
- h) Une attestation de non faillite valide d'au plus trois (3) mois, le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- i) Une copie du registre de commerce ;
- j) Les statuts de la société ;
- k) Un certificat de visite ;
- l) Un bordereau d'achat du DAO.

## **B. Documents techniques**

L'offre technique devra comprendre :

- a) Trois (3) bilans audités et notariés de l'assureur pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- b) Chiffre d'affaires non –vie des exercices 2023, 2024 et 2025.
- c) La liste de trois (3) grands clients par exercice (branche automobile avec copies des contrats), exercice 2024 et 2025 ;
- d) La liste de trois (3) gros sinistres automobiles payés pour les exercices 2024 et 2025 avec preuves à l'appui (quittances, ordre de virement ou copies de chèques) ;
- e) Indication de la trésorerie branche non-vie au 31/12/2025 ;
- f) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026.

## **C. L'offre financière :**

L'offre financière comprendra :

- a) Un formulaire de soumission déterminant le montant global de la prime annuelle à payer ;
- b) Un bordereau des prix, Toutes Taxes Comprise (TTC) pour l'assurance « tous risques » - RC/DM/INC/VOL/IOV.

## **10. Présentation des offres**

Les offres devront être rédigées en langue française et présentées en cinq (5) exemplaires dont un original et quatre (4) copies.

Elles seront présentées dans une (1) enveloppe sous pli fermé qui contiendra deux (2) enveloppes intérieures, l'une pour **l'offre technique et l'autre pour l'offre financière**. L'enveloppe extérieure portera la mention : « **Offre pour la couverture du parc automobile de la BRB** » et ne portera aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Elle sera envoyée à l'adresse suivante :

**Banque de la République du Burundi**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**BP 750 Bujumbura**  
**Téléphone (+257)22 20 40 00**  
**Fax : (+257)22 22 31 28**  
**E-mail : brb@brb.bi**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

### **11. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5<sup>ème</sup> étage), au plus tard le 03./03/2026 à 10 heures. Les offres déposées après ce délai ne seront pas considérées.

L'ouverture des offres techniques aura lieu **le même jour à 10 heures 30 minutes** dans la salle des réunions du 5<sup>ème</sup> étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

### **12. Délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre**

Le délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de dépôt de déclaration du sinistre.

### **13. Délai d'exécution du marché**

Le soumissionnaire gagnant doit assurer le parc automobile de la Banque de la République du Burundi durant une période d'une (1) année, à compter de la date du 27/03/2026.

## **14. Critères d'évaluation des offres**

**I.** Les offres techniques seront analysées selon les éléments ci-dessous et cotées sur **soixante-dix points (70 points)** :

- a) Trois (3) bilans audités et notariés de l'assureur pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- b) Chiffre d'affaires non –vie des exercices 2023, 2024 et 2025.
- c) Indication de la trésorerie branche non – vie au 31/12/2025.

Le compte présentant un solde créditeur supérieur aux autres sur les trois derniers exercices considérés obtiendra la totalité des points. Les autres comptes auront la note inversement proportionnelle.

- d) La liste de trois (3) grands sinistres automobiles payés - exercices 2024 et 2025 avec preuves à l'appui (quittances, ordre de virement ou copies de chèques) ;
- e) La liste de trois (3) grands clients par exercice (branche automobile avec copies des contrats), exercices 2024 et 2025 ;

Le soumissionnaire qui aura payé durant les années 2023, 2024 et 2025 un grand montant d'indemnités par rapport aux autres aura la totalité des points. Une note inversement proportionnelle sera attribuée à chacun des soumissionnaires restants.

- f) Le délai d'indemnisation en cas de sinistre à partir du moment où l'assuré a déposé tous les documents requis ;
- g) Un contrat de réassurance valide pour l'exercice 2026.

## **II. L'analyse de l'offre financière**

L'analyse de l'offre financière tiendra compte du montant total de la prime annuelle à payer et des indemnités à régler en cas de survenance de sinistre.

Le soumissionnaire ayant proposé le montant total de la prime annuelle le moins disant sera le gagnant du marché.

## **15. Attribution et notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (**5**) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

#### **16. Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant.

#### **17. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (**90**) jours calendaires à compter dès la date d'ouverture des offres.

#### **18. Règlement des litiges**

A défaut d'un règlement à l'amiable avec la BRB, les litiges liés au présent marché seront portés devant les juridictions compétentes de Bujumbura.

#### **19. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi à l'adresse indiquée ci-dessus au point 6 du présent Avis d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le **04**. février 2026

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

